

**SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DES ARMÉES ET LA VILLE DE VINCENNES
EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS NORD DU CHÂTEAU DE VINCENNES**

Lundi 2 octobre 2023

DOSSIER DE PRESSE

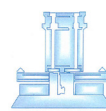
**Aménagement des abords
du Château de Vincennes :**
les partenaires impliqués
s'apprêtent à acter un projet
durable à la hauteur d'un
monument unique

Contact Presse :
ville de Vincennes

Service des Relations Publiques relationspubliques@vincennes.fr

Directeur de la Communication :

Olivier Touzeau • otouzeau@vincennes.fr • 06 29 02 04 12



CE LUNDI 2 OCTOBRE MARQUE LA SIGNATURE OFFICIELLE DE LA CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DES ARMÉES ET LA VILLE DE VINCENNES EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS NORD DU CHÂTEAU DE VINCENNES DÈS 2024.

L'OPÉRATION, ATTENDUE DE LONGUE DATE, A VOCATION À CRÉER UN ÉCRIN ADAPTÉ POUR L'ATTRACTIVITÉ ET LA VISIBILITÉ DE CE MONUMENT D'EXCEPTION. BIEN PLUS QU'UN AMÉNAGEMENT, ELLE PORTE UNE AMBITION, CELLE DE VALORISER LE CHÂTEAU DE VINCENNES, TÉMOIN CENTRAL DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Pour la ville de Vincennes, dont la naissance et le développement sont intimement liés à l'histoire du château, la question de l'aménagement de ses abords est essentielle. Ces parcelles ont un statut complexe : parties d'un domaine national, elles relèvent du ministère des Armées – qui a confié à l'Oppic (Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture) la maîtrise d'ouvrage –, sont situées pour partie sur les territoires de Vincennes (nord et ouest) et de Paris (sud et est), bordent une station de métro et une voie départementale d'intérêt stratégique classée à grande circulation ; elles ont fait l'objet d'études successives des architectes en chef des monuments historiques, adaptées au cours des années écoulées à la fois aux contraintes techniques du site et à l'évolution des enjeux climatiques et environnementaux.

Le projet qui fait l'objet de cette convention, approuvée le 21 septembre par le Conseil municipal de Vincennes, est issu d'une réflexion amorcée dès les années 1990 avec l'ambition partagée par l'ensemble des acteurs d'eraser les glacis défensifs du XIXe siècle qui ne concourent pas à la valorisation du Château de Vincennes. Aujourd'hui, les promeneurs cheminent sur des allées peu praticables, totalement inaccessibles aux personnes à mobilité réduite, créées dans les années 1930 à l'arrivée du métro. Il est aujourd'hui indispensable de corriger cet état de fait en offrant au Château de Vincennes un aménagement respectueux de son caractère historique, artistique, paysager et écologique, dans le respect du Code du Patrimoine.

À la suite du travail mené par les autorités de tutelle et les institutions concernées sur ce dossier, le projet a été présenté à l'ensemble des élus municipaux en présence de l'architecte en chef monuments historiques, avant que la convention ne soit soumise au vote du Conseil municipal de Vincennes.

Une présentation publique sera organisée le 15 novembre 2023.





UN PROJET durable & responsable

Le projet consiste en un aménagement végétal et paysager raisonné, visant à renforcer l'attrait patrimonial, architectural et culturel d'un site exceptionnel. Un parti pris qui permet d'en repenser la composition, plus libre et contemporaine, de nature à évoquer la richesse végétale (potagers et vergers) qui prévalait à la fin de l'Ancien régime au pied du Château. Ce jardin d'agrément, véritable lien entre le Château et la ville, permettra une transition subtile de composition et d'ambiance entre leurs fonctionnalités et échelles respectives, et invitera le promeneur à une déambulation hors du temps.

Inscrit dans une démarche environnementale, le projet permettra de généraliser la perméabilisation des sols et une amélioration notable des dispositifs de drainage.

Les remblais de cailloux actuels, compacts et pauvres en matière organique ne permettent pas l'enracinement des arbres existants en profondeur : pour cette raison, leurs racines se développent à l'horizontal et limitent l'espérance de vie des arbres en place.

Grâce à un apport de mélange terreux à infiltration lente, favorable à la biodiversité, les travaux contribueront à une amélioration très significative de la qualité des sols. Celle-ci garantira pour les plantations nouvelles une durée de vie bien plus longue, de nature à pérenniser le couvert végétal.

Le projet permet aussi un meilleur apport d'ombre, aujourd'hui lacunaire et mal répartie.

Les essences plantées (chênes chevelus et pruniers de Damas) seront adaptées aux nouvelles conditions climatiques et posséderont un système racinaire compatible avec la proximité du monument, sans créer de désordres comme observés sur les murs de contrescarpe.

Le projet présente un bilan arboré au total positif (45 arbres plantés contre 18 qui ne pourront pas être conservés), et ne concerne en aucune manière les arbres d'alignement de l'avenue de Paris – qu'il serait d'ailleurs impossible de remplacer compte tenu des réseaux souterrains existants. **L'objectif poursuivi au plan végétal est d'assurer dès aujourd'hui la canopée de demain.**

LES ACTEURS du projet

LA MAÎTRISE D'ŒUVRE EST CONFÉE À L'ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES, CHRISTOPHE BATARD (AGENCE 2BDM), qui s'est adjoint les compétences de l'agence de paysage Niez Studio et du concepteur lumière Régis Clouzet (Agence Lumière). Le financement des travaux sera quant à lui assuré par la ville de Vincennes, avec le soutien de collectivités et institutions partenaires, via la procédure du fonds de concours et viendra abonder le protocole Culture Défense, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Oppic. Le coût total du projet d'aménagement des abords nord sur le seul territoire communal de Vincennes est estimé à 3,89 M€ TTC-TDC, et 0,47 M € TTC-TDC de frais d'études préalables pris en charge par le Ministère des Armées.



Projet, Vue des abords depuis l'angle Nord-Ouest du site
© Agence 2BDM | Niez Studio paysagistes

Le projet adopté par le Conseil municipal le 21 septembre a obtenu toutes les validations et autorisations préalables requises avant travaux, de la part de la DRAC - Conservation régionale des Monuments historiques, de la DRIEAT, de la préfecture du Val-de-Marne et de la Commission interministérielle du château de Vincennes.

Les prochaines étapes du projet, sous la conduite de l'Oppic et de l'architecte en chef des monuments historiques, consistent en la consultation des entreprises de travaux dans le courant du premier trimestre 2024, avant un démarrage des travaux à l'automne pour une durée prévisionnelle de 15 mois.

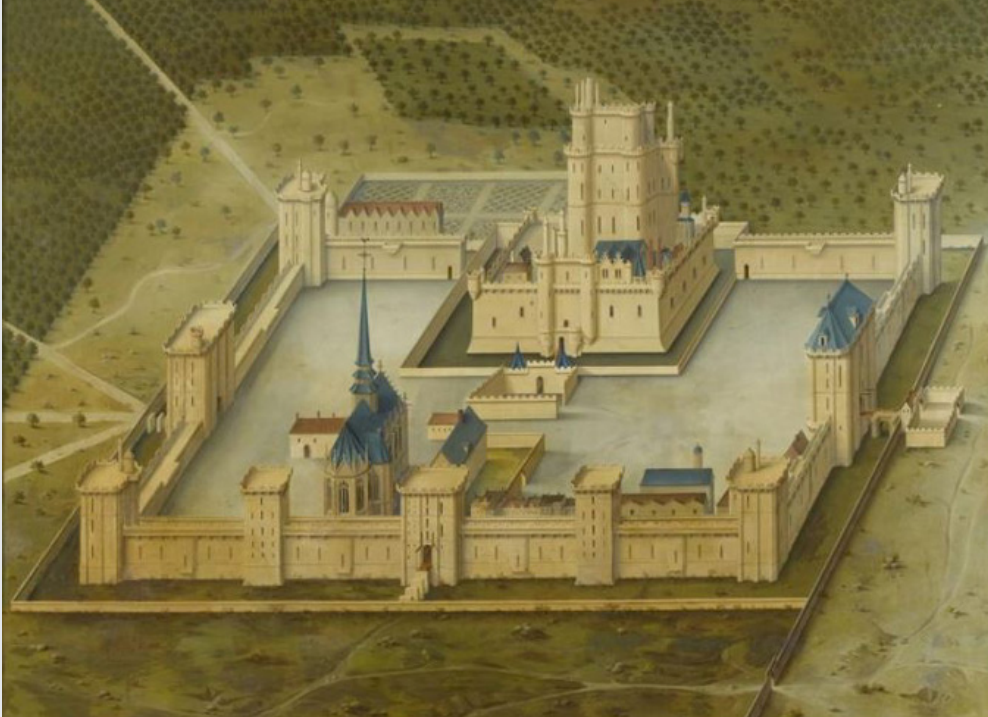
Les diagnostics effectués

- **trois diagnostics phytosanitaires** (ONF et BET Aäpa) avant et après travaux de restauration des contrescarpes
- **un diagnostic environnemental** par le BET SOLPOL
- **une expertise chiroptérologique des arbres** par l'agence ECOSPHERE

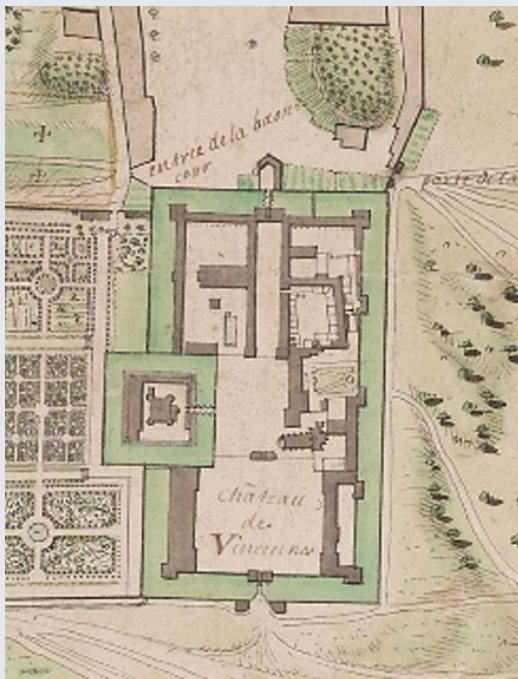
Toutes les préconisations issues de ces études ont été intégrées dans le cahier des charges et également prises en compte dans le calendrier des différentes phases de l'opération.

L'HISTORIQUE

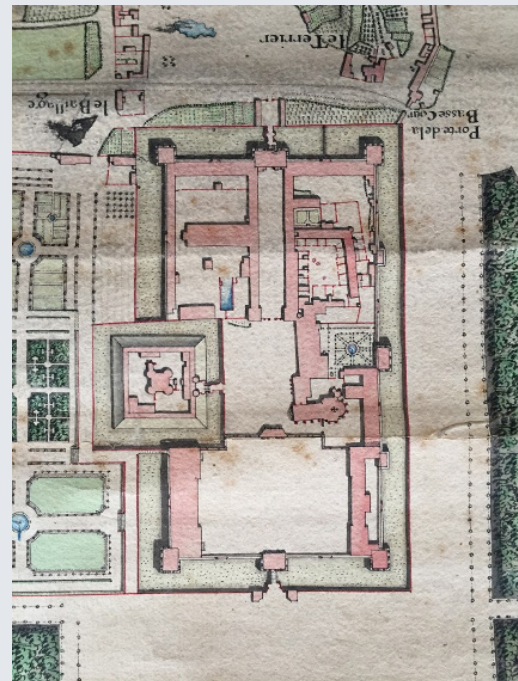
Louis Poisson, Vue du château de Vincennes, vers 1600, Château de Fontainebleau, Galerie des Cerfs



DÉTAIL SUR LES ABORDS NORD AMÉNAGÉS EN JARDINS, VERGERS, POTAGERS :



Carte générale du parc de Vincennes, de ses dépendances et des lieux circonvoisins, 1696, Archives Nationales, N II Seine.199



Jacques Dubois, Plan général du château de Vincennes avec les environs, 1731, Archives Nationales, N. I Seine.59

GÉNÉALOGIE du projet d'aménagement

LE PROJET EN COURS POUR L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS NORD S'INSCRIT DANS LA GLOBALITÉ DES ABORDS DU CHÂTEAU DE VINCENNES. Plusieurs schémas directeurs (1998, 2011) ont été réalisés par les architectes en chef des monuments historiques successifs. Tous prévoient, pour valoriser le Château, de se référer à un état historique de la fin de l'Ancien Régime.

1. Le schéma de 2011

Le schéma directeur de 2011, rédigé par Gabor Mester de Parajd, Architecte en chef des Monuments historiques, portait les principes suivants :

- Le dégagement des vues sur le château ;
- L'évocation d'espaces périphériques qui font sens avec celui-ci ;
- La création d'aménagements permettant de retisser le lien entre le château et son environnement proche ;
- La proposition de promenades et d'espaces paysagers, pour une réappropriation par les habitants comme par les touristes de ces zones aujourd'hui peu qualitatives.

Il présentait le principe de composition suivant, majoritairement adossé à un état d'époque Classique, avec une exception sur la partie nord :

- à l'est, l'évocation de la lisière du bois, qui existait de ce côté depuis la construction du château en 1380 jusqu'à celle du Fort Neuf, vers 1842 ;
- Au sud, l'évocation d'une esplanade minérale, créée vers 1650 pour précéder le château de Louis XIV conçu par Le Vau, agrandie et régularisée dans le premier tiers du XVIII^e siècle ;
- A l'ouest, l'évocation du jardin ordonnancé créé dans la seconde partie du XVII^e siècle, pour accompagner le château de Louis XIV ;
- Au nord, un état plus hybride, anachronique en évoquant la barbacane médiévale dans un aménagement « contemporain » et proposant un parti paysager adapté à l'environnement urbain en place et ouvrant des vues sur le château.

Bien que cohérent, **ce projet, au nord, se heurtait à des contraintes inhérentes à la présence de réseaux enterrés majeurs** (RATP avec l'affleurement de la station de métro, gaz, électricité haute tension...), qui rendent impossible la plantation d'un alignement d'arbres sur la frange nord du glacis, en limite de trottoir de l'avenue de Paris, et moins cohérente la grande esplanade de gazon sur le reste de la zone, entre l'alignement et la contrescarpe du fossé du château.

2. Le schéma retenu pour les abords nord

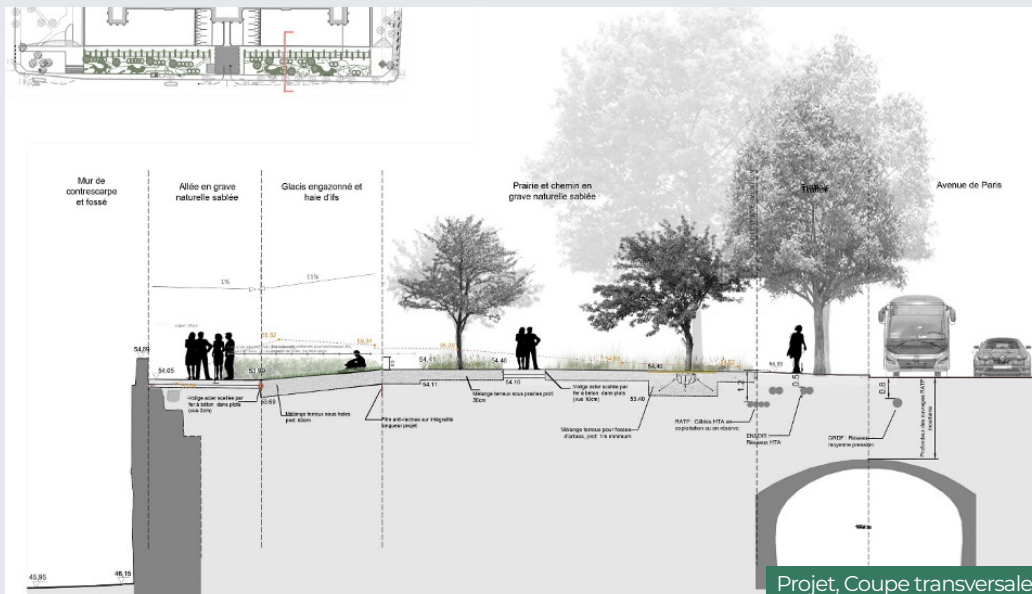
Le projet qui vient d'être adopté suit les grands principes validés auparavant : création de cônes de vue, arasement des glacis ; mais il tire parti des impératifs constatés pour proposer un environnement nettement plus dense du point de vue du végétal. Il résulte **d'une réflexion approfondie, menée pour faire évoluer et prendre en compte les contraintes mises au jour – celles liées à la présence des réseaux, qui ne permettraient pas de replanter des sujets de haute tige aux mêmes endroits, mais aussi celles liées à l'accélération du dérèglement climatique.**

Une étude phytosanitaire mandatée par l'Oppic a porté sur les arbres présents autour du Château. 93 arbres de 8 espèces ont été analysés, dont une grande majorité de platanes. Les sujets sont majoritairement en bonne santé – notamment grâce à l'abattage en temps voulu ces dernières années des sujets malades. Mais les essences actuelles sont condamnées à terme, dans des conditions pédologiques et d'implantation qui ne favorisent pas leur développement. La présence d'arbres de haut jet (frêne, platane, marronnier...) trop proches des murs du Château génère des problématiques liées au développement des racines.

D'une manière générale, des précautions particulières sont nécessaires concernant les plantations à proximité de l'enceinte du Château. Un impératif pour continuer à protéger un monument unique, rassemblant 1 000 ans d'histoire nationale.



Projet, plan général
© Agence 2BDM | Niez Studio paysagistes



Projet, Coupe transversale Sud-Nord
© Agence 2BDM | Niez Studio paysagistes

LE CHÂTEAU de Vincennes

CLASSÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES, LE CHÂTEAU DE VINCENNES ET SES ABORDS ONT REJOINT LA LISTE DES DOMAINES NATIONAUX PAR UN DÉCRET DE SEPTEMBRE 2021. Situé sur le territoire de Vincennes, bordé à l'est et au sud par la ville de Paris, il est placé sous la responsabilité conjointe du Service Historique de la Défense (SHD, Ministère des Armées), lieu de conservation des archives des ministères chargés des affaires militaires depuis l'origine, disposant d'une bibliothèque spécialisée parmi les plus riches de France, et du Centre des Monuments Nationaux (CMN, Ministère de la Culture), qui a vocation à le rendre accessible au plus grand nombre.

■ **13^e monument le plus visité** en France parmi ceux que gère ou co-gère le Centre des Monuments Nationaux

■ **115 000 visiteurs annuels**, monument le plus visité du Val-de-Marne

■ **800 000 documents conservés au Château** sur le million de documents des différents sites de la bibliothèque du Service Historique de la Défense, première bibliothèque d'histoire militaire d'Europe.

Résidence royale, manufacture, arsenal, prison... Le château de Vincennes s'est agrandi, transformé, modifié au fil des siècles, sous l'impulsion de ses illustres résidents. L'époque contemporaine n'a pas dérogé à la règle. Depuis 1988, pas moins de 40 millions d'€ ont été investis par les deux ministères (Armées et Culture) qui occupent les lieux. Châtelet, donjon, Sainte-Chapelle, parements et vitraux, rénovation des toitures, consolidation du monument, pont-levis, pont-dormant... : un ensemble d'opérations ont permis de mettre en valeur l'édifice. Parmi les derniers travaux en date, la restauration et la consolidation – financées par le protocole Défense-Culture à hauteur de 4,2 millions d'€ des murs nord-est et nord-ouest de contrescarpe, soumis aux dégradations combinées du temps et des racines des arbres voisins.

Monument le plus visité du Val-de-Marne, le Château a attiré en 2022 plus de 115 000 visiteurs, soit un niveau quasi équivalent à 2019, avant la crise sanitaire. Pôle d'intérêt touristique majeur, il est aussi inscrit dans la vie de la commune. « Le château de Vincennes a longtemps été appelé le « château du peuple » car les Vincennois pouvaient le traverser du nord au sud pour aller vers le Bois », explique le maire de Vincennes, Charlotte Libert-Albanel.

Quant à l'attractivité locale, nationale et internationale, plusieurs projets sont à l'étude, à l'image d'un grand rendez-vous autour de la création d'art numérique. Le Château accueillera l'an prochain le passage de la Flamme olympique et – dans son enceinte, sans impact sur ses abords – la zone de célébration des Jeux dans l'Est parisien. « L'ambition que nous portons pour le Château est à la hauteur de ce site prestigieux qui doit retrouver sa renommée et son éclat, localement et au-delà. Ce projet de réhabilitation des abords nord, voulu par tous les acteurs concernés, y participe pleinement », conclut le maire de Vincennes.

L'avenue de Paris : renforcer le lien qui unit Vincennes à son Château

Les projets sont distincts, mais concourent à des objectifs communs et arrivent à maturité au même moment. Depuis le lancement en 2007 du Projet de ville, qui a transformé le centre-ville de Vincennes, la Municipalité a toujours milité pour rapprocher la ville de son monument tutélaire, notamment via un travail d'apaisement et de réaménagement de l'avenue de Paris. « Cet axe est une véritable fracture urbaine : avec le Département, nous avons œuvré à faire en sorte que cette voie à très grande circulation soit à l'avenir sécurisée, améliorée, pour «rattacher», d'une certaine manière, le Château à sa ville » explique Charlotte Libert-Albanel, maire de Vincennes. Les travaux, qui débuteront aussi en 2024, sécuriseront la circulation cyclable avec une piste protégée bidirectionnelle. Ce projet s'attache à préserver les arbres d'alignement et à en planter là où l'alignement est actuellement incomplet.

Le ministère de la Culture, le ministère des armées et l'Oppic rénovent le Château de Vincennes



UN VASTE PROGRAMME DE RESTAURATION

Depuis 2005, les ministères des Armées et de la Culture ont engagé, sous la maîtrise d'ouvrage de l'Oppic, une vaste campagne de travaux en vue de la restauration du Château de Vincennes. Menés sous la conduite de Christophe Batard, architecte en chef des monuments historiques, ont ainsi pu être restaurés : le pavillon du Roi, le pont dormant de la tour du bois, les murs de contrescarpes nord. La restauration du site se poursuit avec la restauration du Pavillon de la Reine, dont les travaux ont débuté à l'été 2023.

L'ensemble de ces travaux de restauration s'inscrivent dans le cadre du protocole Culture-Défense et mobilisent des savoir-faire remarquables.

Pérenniser et transmettre aux générations futures, tel est l'objectif de ces travaux.

LE PROTOCOLE CULTURE-DÉFENSE

Sensibles à la valeur patrimoniale et historique des monuments les plus prestigieux de la Défense et attachés à les préserver et à les faire connaître, les ministères des Armées et de la Culture ont renouvelé en 2005 un protocole destiné à les restaurer

et à les mettre en valeur. La restauration du patrimoine militaire s'inscrit pleinement dans la volonté de transmettre aux générations futures de précieux témoins de l'histoire de France.

Chaque année, les ministères de la Culture et des Armées financent la restauration de ce patrimoine, sur la base d'un programme de travaux concerté. Ils en ont délégué la maîtrise d'ouvrage aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC) pour les projets en province et à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (Oppic) pour la région parisienne.

L'OPPIC, UN MAÎTRE D'OUVRAGE DE RÉFÉRENCE

L'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture a pour mission de construire, d'aménager, de réhabiliter ou de restaurer de grands équipements culturels et des monuments emblématiques pour le compte de l'Etat, dont principalement le ministère de la Culture.

Si les monuments historiques représentent la moitié de son activité, l'Oppic contribue aussi à la politique de création architecturale.

Ses équipes rassemblent plusieurs métiers et spécialités, comme des ingénieurs, des juristes, des programmistes, des architectes, fédérées autour d'une forte culture commune.



LA COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE DU CHÂTEAU DE VINCENNES

La commission interministérielle du château de Vincennes (CICV), a été créée en 1987 avec des objectifs ambitieux et toujours d'actualité : restaurer le Château, le mettre en valeur et y organiser des animations.

Présidée depuis 2022 par Jean Gaeremynck, elle facilite le dialogue et le travail commun des différentes institutions concernées par le Château de Vincennes.